

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 20 (1940)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le Consulat de Suisse à Mulhouse  
**Autor:** Kunz, Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889010>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE CONSULAT DE SUISSE A MULHOUSE

Il n'est pas nécessaire de remonter aux origines de la Confédération Helvétique pour récrire l'histoire du Consulat de Suisse à Mulhouse.

Avant et jusqu'à la fin de la guerre mondiale, il n'existait pas de représentation consulaire suisse en Alsace-Lorraine. Les trois départements annexés relevaient directement de la juridiction de la Légation de Suisse à Berlin. Après la guerre, ils furent rattachés au Consulat de Nancy comme étant le plus proche.

Ce dernier, en conséquence de cet accroissement subit, ne pouvait manquer d'être submergé. En outre, les communications, entre le Haut-Rhin et Nancy surtout, étaient malaises. C'est pour cette raison sans doute que M. Hahn, Consul à Nancy, se déplaçait de temps à autre à Mulhouse où il se tenait certains jours à la disposition des intéressés au Cercle Suisse.

Pour remédier à ces inconvénients, il fut créé à Mulhouse, en mars 1919, un Bureau consulaire dépendant du Consulat de Suisse à Nancy. Son titulaire fut M. Jean Furrer, de Pfäffikon (canton de Zurich), ancien Chancelier de la Légation de Suisse à Pétrograd. Ce bureau, avec juridiction sur le Haut et le Bas-Rhin, prit

immédiatement de l'extension et occupa un nombreux personnel. Son rôle consista essentiellement à délivrer des passeports, tout le monde ayant été subitement pris d'une envie irrésistible de voyager, après quatre ans de vie sédentaire forcée. La Suisse était de nouveau accessible facilement et il fallait à tout prix aller voir quel soleil se levait au delà de la frontière.

Le bureau de Mulhouse déployait en outre une intense activité dans des affaires de séquestres, de dommages de guerre, de revalorisation, notamment échange des marks et de conversion des rentes d'assurances sociales.

Son importance devint telle que le Conseil Fédéral décida, en novembre 1920, de l'ériger en Consulat indépendant, avec juridiction sur le Haut et le Bas-Rhin. Le premier Consul honoraire fut M. Robert Pfenninger, de Hinwil (canton de Zurich), ancien industriel, qui resta en fonctions jusqu'à sa mort, survenue en avril 1923. Sous sa gestion, en novembre 1921, le département du Bas-Rhin fut détaché et attribué au Consulat de Strasbourg nouvellement créé.

Après le décès de M. Pfenninger, M. Pierre Bridel, de Moudon et Genève, Secrétaire de Chan-

M. Charles KUNZ, Consul de Suisse à Mulhouse

Visa DU-41



cellerie, assuma la gérance intérimaire du poste jusqu'en février 1924. A ce moment entra en fonctions le deuxième Consul honoraire en la personne de M. James Jaquet, de Saint-Imier (canton de Berne), industriel retiré des affaires, qui présida aux destinées du Consulat jusqu'à son décès, survenu le 30 mai 1936.

M. Charles Knapp, Vice-Consul de carrière, de Neuchâtel, lui succéda en qualité de gérant intérimaire. Il prit son congé en septembre 1938 pour occuper la chaire de droit civil à l'Université de Neuchâtel.

Le soussigné prit sa suite, avec les mêmes titres et qualités, pour être nommé Consul par décision du Conseil Fédéral en date du 15 septembre 1939.

Si le poste de Mulhouse n'est pas tout à fait le plus récent en France, Strasbourg ayant été créé après lui, ainsi qu'il ressort des indications qui précédent, son territoire est sûrement le plus exigu. Il se compose en effet du seul département du Haut-Rhin, d'une superficie de 353.852 hectares et accusant une population de 507.551 personnes, au dernier recensement, en mars 1936. En plus, il présente cette anomalie de ne pas être situé dans le chef-lieu du département qui, chacun le sait, est Colmar, mais au siège d'une sous-préfecture qui est cependant la plus grande ville et le centre industriel le plus important de la région.

Le profane peut se demander comment se justifie, à la longue, l'existence d'un Consulat présentant de telles particularités. La réponse est simple. Le poste de Mulhouse trouve son fondement dans les intérêts suisses très importants qui sont concentrés dans le département du Haut-Rhin.

D'abord, la colonie suisse qui en dépend comprend environ 7.500 personnes. Il est vrai qu'il faut en retrancher à peu près 1.500 aujourd'hui, par suite des mesures d'évacuation intervenues en raison de l'état de guerre.

Ensuite, il y a l'industrie. La ville de Saint-Louis, aux portes de Bâle, ainsi que Huningue, ne sont somme toute que le prolongement de celle-ci. Ce n'est un secret pour personne que ces deux localités doivent leur magnifique essor industriel à nos compatriotes bâlois qui, depuis 1919 surtout, y ont créé des succursales dont l'importance est parfois parvenue à dépasser celle des maisons

mères. Nous y trouvons l'industrie textile (tissage de soieries et de rubans, teinture, tricotages mécaniques, tissus caoutchoutés), l'industrie chimique et pharmaceutique, la mécanique, un peu d'horlogerie, l'industrie électrique.

Malheureusement, toute cette belle activité s'est arrêtée brusquement avec l'état de guerre et la plupart des entreprises sont allées s'installer provisoirement plus loin, à l'intérieur de la France.

A Mulhouse et dans les vallées des Vosges qui débouchent vers la ville, nous trouvons l'industrie spécifiquement alsacienne : les filatures et tissages du coton, la teinture et l'impression sur tissus, avec les industries chimiques connexes. Ayons garde d'oublier les fils à coudre et à broder, les filatures et tissages de laine. L'industrie de l'impression sur coton aurait encore été introduite, il y a plus d'un siècle, par des Suisses et trouverait son origine dans les toiles de Boudry (Neuchâtel). La construction mécanique occupe, d'autre part, dans la même région, une place prépondérante.

A Colmar, ville beaucoup moins industrialisée que Mulhouse, nous trouvons cependant encore l'industrie lainière et celle de la schappe.

En raison de cette interpénétration économique, le courant d'affaires entre le Haut-Rhin et la Suisse ne peut être que constant. Un autre facteur favorable est le fait que les produits suisses sont généralement très appréciés en Haute-Alsace et mieux connus qu'ailleurs. J'ai d'ailleurs été frappé, lors d'une enquête prescrite par l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, il y a deux ans environ, du nombre inusité de représentants de maisons suisses à Mulhouse même.

On est tenté de croire qu'en fonction de la structure économique dans le Haut-Rhin, la nombreuse colonie suisse de ce département se recrute exclusivement dans les milieux de l'industrie et du commerce. Tel n'est pas le cas. Les industriels et commerçants, techniciens, dirigeants ne forment qu'une minorité, peut-être un peu plus forte qu'ailleurs, et le gros de la colonie est constitué par l'élément ouvrier. Mais la classe agricole est, de son côté, aussi fortement représentée. Nombreux sont en effet les paysans suisses en situation indépendante, non seulement en bordure immédiate de la frontière, ce qui va de soi, mais dispersés un peu

dans tout le département. Par leur ténacité et leur courage au travail, ils sont souvent arrivés à l'aisance.

La tâche dévolue au Consulat de Mulhouse est donc multiple et ses services n'ont certes jamais chômé. Travail administratif proprement dit, assistance, conflits en matière d'établissement et de séjour, affaires commerciales, affaires juridiques compliquées par la superposition du droit local à la législation générale et, plus récemment, les affaires d'évacuation et de réquisition, les difficultés résultant des restrictions dans la circulation des per-

sonnes, tels sont les problèmes auxquels il doit faire face tous les jours. Par-dessus tout, il doit veiller à maintenir la cohésion entre ses administrés, à raffermir toujours les liens qui les unissent à la mère-patrie.

La simple énumération de ces tâches prouve que l'importance du Consulat de Mulhouse ne saurait être mesurée à l'exiguïté du territoire sur lequel s'étend sa juridiction.

**Charles KUNZ,**  
Consul de Suisse à Mulhouse.

## HOTELS RECOMMANDÉS

### HOTEL LANCASTER

7, rue de Berri (Champs-Elysées), Paris.

### HOTEL ASTOR (Restaurant-Bar)

11, rue d'Astorg, Paris (VIII<sup>e</sup>).

Situation centrale et tranquille, 160 ch. avec bain et tél.

Albert Durisch, directeur.

Adr. Tél. Telastor 3 Paris, Tél. : Anjou 04-31 à 34.

## Petites Annonces Classées

N. B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppes affranchies à 1 franc pour la France et à 2 fr. 50 pour la Suisse, à la Chambre de Commerce Suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

### Demandes de représentation de produits suisses

Alimentation :

Alimentation en général (171)

Métallurgie :

Machines de bureau (149)

### Textiles :

Textiles en général (167, 170).

Bonnerie (169)

Filés (168).

### Demande d'emploi :

Jeune homme suisse, 26 ans, parlant français, anglais, allemand et un peu espagnol, séjour à Paris, Londres et Madrid pendant 5 ans 1/2, demande de suite situation, si possible à Paris. Bonnes références (173)

### Offre d'emploi :

Cherchons chef-monteur pour montage poste extérieur et installations industrielles. LETSCH, 32, rue Sainte-Catherine, Tarbes, France.

### Divers :

Maison d'exportation suisse dirigée par citoyen suisse avec grande expérience dans les affaires d'exportation et étant en relations étroites avec maisons industrielles suisses, effectuerait achats de toutes sortes pour compte de maisons établies en France (166).

### Communiqué :

« Les personnes qui cherchent un mandataire voyageant entre la France et la Suisse pour affaires juridiques, administratives ou commerciales, peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce Suisse en France, à Paris (172). »

### Électricité :

Appareils ménagers électriques (139).